

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

FINANCES

AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE DE TRAITEUR SOUS CHAPITEAU DURANT LA FOIRE DE CRETE POUR LES EDITIONS 2022 A 2026 INCLUSES (5 EDITIONS)

Une consultation a été lancée afin de retenir le traiteur, sous chapiteau, durant la foire de Crête pour les éditions 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026. Le traiteur devra fournir, monter et démonter deux chapiteaux principaux pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes et un chapiteau secondaire pour loger les cuisines et assurer un service de restauration en continu jusqu'à minuit pendant 9 jours.

À l'issue de la consultation, la Commission de concession, réunie le 14 avril 2022, a donné un avis favorable à la conclusion du contrat de concession avec la société Portigliati Events (74800 ARENTHON). Le montant de la redevance annuelle à verser par le traiteur à la Commune de Thonon-les-Bains comprend une part fixe (4 500 €) et une part variable de 2,5 % assise sur le chiffre d'affaires étant précisé que le contrat prévoit une clause de révision des prix affectant la part fixe.

Sur proposition de Monsieur ELLENA, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le choix de la société Portigliati Events en qualité de concessionnaire du service de traiteur de la foire de Crête pour les éditions 2022 à 2026 incluses ;
- d'approuver les termes du projet de contrat de concession présenté;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

----- Fin du document -----